

Année universitaire 2017/2018

Vous souffrez d'un handicap ?

Vous souhaitez bénéficier d'un aménagement spécifique dans le cadre de vos études et de vos examens ?

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques pour vos études, voici la démarche à suivre :

- présentez-vous au pôle Vie étudiante du campus sur lequel est dispensée la formation que vous suivez, si possible **avant fin septembre** afin de retirer des imprimés.

- prenez rendez-vous pour rencontrer le médecin :

- Campus d'Albi : au Guichet Unique rdc du Bâtiment Administratif

- Campus de Rodez : auprès de Mme CHAIB

- Campus de Castres : auprès de Mme ANTON

- complétez les imprimés et les remettre dès que possible au pôle Vie étudiante :
étudiant porteur d'un handicap et demande d'aménagement des épreuves

- joignez avec ces imprimés :

- un courrier expliquant le handicap et les besoins associés,
- un bulletin orthophonique de moins d'un an, (pour les étudiants atteints d'une dyslexie)
- tout document médical permettant de justifier le handicap,
- et si vous êtes suivi par la MDPH, un justificatif du dossier.

**Toutes les pièces médicales seront transmises sous enveloppe cachetée,
afin de respecter le secret médical.**

POUR INFORMATION

Après avoir constitué le dossier handicap et rencontré le médecin universitaire, vous recevrez un arrêté signé par la Directrice de l'Institut National Universitaire Champollion, officialisant les aménagements spécifiques.

Enfin, vous devrez établir un contrat d'étude personnalisé avec le secrétariat de scolarité de votre diplôme.

NB : le dossier handicap devra être renouvelé chaque année universitaire.

Pôle Vie étudiante
Campus d'Albi
Place de Verdun
81012 Albi Cedex 9
Tél : 05 63 48 19 82
vie-etudiante-albi@univ-jfc.fr

Pôle Vie étudiante
Campus de Castres
Rue Firmin Oulès
81000 Castres
Tél : 05 63 51 24 01
isis@univ-jfc.fr

Pôle Vie étudiante
Campus de Rodez
Avenue de l'Europe B.P. 3219
12032 Rodez Cedex 9
Tél : 05 65 73 36 57
vie-etudiante-rodez@univ-jfc.fr